

	V. No. Ca
551	
affranchissement	d. Elizabeth

559 - Esclave de deux autres Guillet, propriétaire grand'ère du f. 4. - A Elle
accorde sous le n. 1835 B.

560^A - de Marie Rose, fille de Clario, mulâtresse créole de vingt ans,
Couturière, Esclave de D. V. Germani S. aude, propriétaire, mulâtresse,
fait - A Elle accorde sous le n. 1836 B.

561 - de Marie Lucia, de dix-neuf ans, couturière, son fils Henry Alexandre
de quatre ans, mulâtre de mulâtresse, créole Esclave de deux Charles
Anguier et de son père - A Elle accorde sous le n. 1837 L.

562 - de Emilie, négresse créole de quarante-sept ans,
Marchande de Comestibles, Esclave de Demoiselle
Prinette, propriétaire, fait. - A Elle accorde
sous le n. 1840 G.

563 - de Marie Anne, de dix ans, couturière, son fils
de quatre ans, mulâtre de mulâtresse, créole Esclave de deux Charles
Anguier et de son père - A Elle accorde sous le n. 1838 L.

564 - de Marie Anne, de dix ans, couturière, son fils
de quatre ans, mulâtre de mulâtresse, créole Esclave de deux Charles
Anguier et de son père - A Elle accorde sous le n. 1839 L.

565 - de Marie Anne, de dix ans, couturière, son fils
de quatre ans, mulâtre de mulâtresse, créole Esclave de deux Charles
Anguier et de son père - A Elle accorde sous le n. 1840 L.

566 - de Marie Anne, de dix ans, couturière, son fils
de quatre ans, mulâtre de mulâtresse, créole Esclave de deux Charles
Anguier et de son père - A Elle accorde sous le n. 1841 L.

567 - de Marie Anne, de dix ans, couturière, son fils
de quatre ans, mulâtre de mulâtresse, créole Esclave de deux Charles
Anguier et de son père - A Elle accorde sous le n. 1842 L.

568 - de Marie Anne, de dix ans, couturière, son fils
de quatre ans, mulâtre de mulâtresse, créole Esclave de deux Charles
Anguier et de son père - A Elle accorde sous le n. 1843 L.

569 - de Marie Anne, de dix ans, couturière, son fils
de quatre ans, mulâtre de mulâtresse, créole Esclave de deux Charles
Anguier et de son père - A Elle accorde sous le n. 1844 L.

570 - de Marie Anne, de dix ans, couturière, son fils
de quatre ans, mulâtre de mulâtresse, créole Esclave de deux Charles
Anguier et de son père - A Elle accorde sous le n. 1845 L.

571 - de Marie Anne, de dix ans, couturière, son fils
de quatre ans, mulâtre de mulâtresse, créole Esclave de deux Charles
Anguier et de son père - A Elle accorde sous le n. 1846 L.

572 - de Marie Anne, de dix ans, couturière, son fils
de quatre ans, mulâtre de mulâtresse, créole Esclave de deux Charles
Anguier et de son père - A Elle accorde sous le n. 1847 L.

573 - de Marie Anne, de dix ans, couturière, son fils
de quatre ans, mulâtre de mulâtresse, créole Esclave de deux Charles
Anguier et de son père - A Elle accorde sous le n. 1848 L.

574 - de Marie Anne, de dix ans, couturière, son fils
de quatre ans, mulâtre de mulâtresse, créole Esclave de deux Charles
Anguier et de son père - A Elle accorde sous le n. 1849 L.

575 - de Marie Anne, de dix ans, couturière, son fils
de quatre ans, mulâtre de mulâtresse, créole Esclave de deux Charles
Anguier et de son père - A Elle accorde sous le n. 1850 L.

576 - de Marie Anne, de dix ans, couturière, son fils
de quatre ans, mulâtre de mulâtresse, créole Esclave de deux Charles
Anguier et de son père - A Elle accorde sous le n. 1851 L.

577 - de Marie Anne, de dix ans, couturière, son fils
de quatre ans, mulâtre de mulâtresse, créole Esclave de deux Charles
Anguier et de son père - A Elle accorde sous le n. 1852 L.

578 - de Marie Anne, de dix ans, couturière, son fils
de quatre ans, mulâtre de mulâtresse, créole Esclave de deux Charles
Anguier et de son père - A Elle accorde sous le n. 1853 L.

579 - de Marie Anne, de dix ans, couturière, son fils
de quatre ans, mulâtre de mulâtresse, créole Esclave de deux Charles
Anguier et de son père - A Elle accorde sous le n. 1854 L.

580 - de Marie Anne, de dix ans, couturière, son fils
de quatre ans, mulâtre de mulâtresse, créole Esclave de deux Charles
Anguier et de son père - A Elle accorde sous le n. 1855 L.

581 - de Marie Anne, de dix ans, couturière, son fils
de quatre ans, mulâtre de mulâtresse, créole Esclave de deux Charles
Anguier et de son père - A Elle accorde sous le n. 1856 L.

582 - de Marie Anne, de dix ans, couturière, son fils
de quatre ans, mulâtre de mulâtresse, créole Esclave de deux Charles
Anguier et de son père - A Elle accorde sous le n. 1857 L.

583 - de Marie Anne, de dix ans, couturière, son fils
de quatre ans, mulâtre de mulâtresse, créole Esclave de deux Charles
Anguier et de son père - A Elle accorde sous le n. 1858 L.

584 - de Marie Anne, de dix ans, couturière, son fils
de quatre ans, mulâtre de mulâtresse, créole Esclave de deux Charles
Anguier et de son père - A Elle accorde sous le n. 1859 L.

585 - de Marie Anne, de dix ans, couturière, son fils
de quatre ans, mulâtre de mulâtresse, créole Esclave de deux Charles
Anguier et de son père - A Elle accorde sous le n. 1860 L.

— Pour le affranchissement ci-dessus de l'autre Part, accordé
aux sus nommés par Monsieur le Gouverneur Général, aux termes
de l'arrêté Collectif du trente juin 1835. Contre signé par elle

le Procureur général Arrivé Nogues -
Enregistré par nous soussigné aux registres de
l'Etat civil de la ville de Saint Pierre, Ile de Martinique, le
Dix huit et mil huit cent trente Cinq /
L'officier de l'Etat civil /
Louis Saint Montanary